

**Aménagement de la Place de Cojonnex
Parcelle 2676
Création d'un arrêt de bus scolaire
ENQUETE PUBLIQUE.**

Table des matières :

Chapitre	Libellé	Page
1	Préambule	3
2	Situation géographique.	3
3	Concept d'aménagement.	4
4	Descriptif des travaux.	5
5	Transports publics.	5
6	Circulation des deux roues légères.	5
7	Circulation routière.	5
8	Aménagements paysagers.	6
9	Impacts – Analyse sommaire.	6

1. Préambule.

L'aménagement de la Place de Cojonnex permettra de sécuriser la prise en charge et la dépose des élèves de l'établissement scolaire de Cojonnex en créant un arrêt de bus spécifique sur la Place qui sera laissée à l'usage des piétons.

L'espace laissé à la circulation du bus scolaire sur la Place sera conditionné par une manœuvrabilité restreinte afin de limiter les zones en revêtement bitumineux et de laisser un espace maximal à l'aménagement paysager.

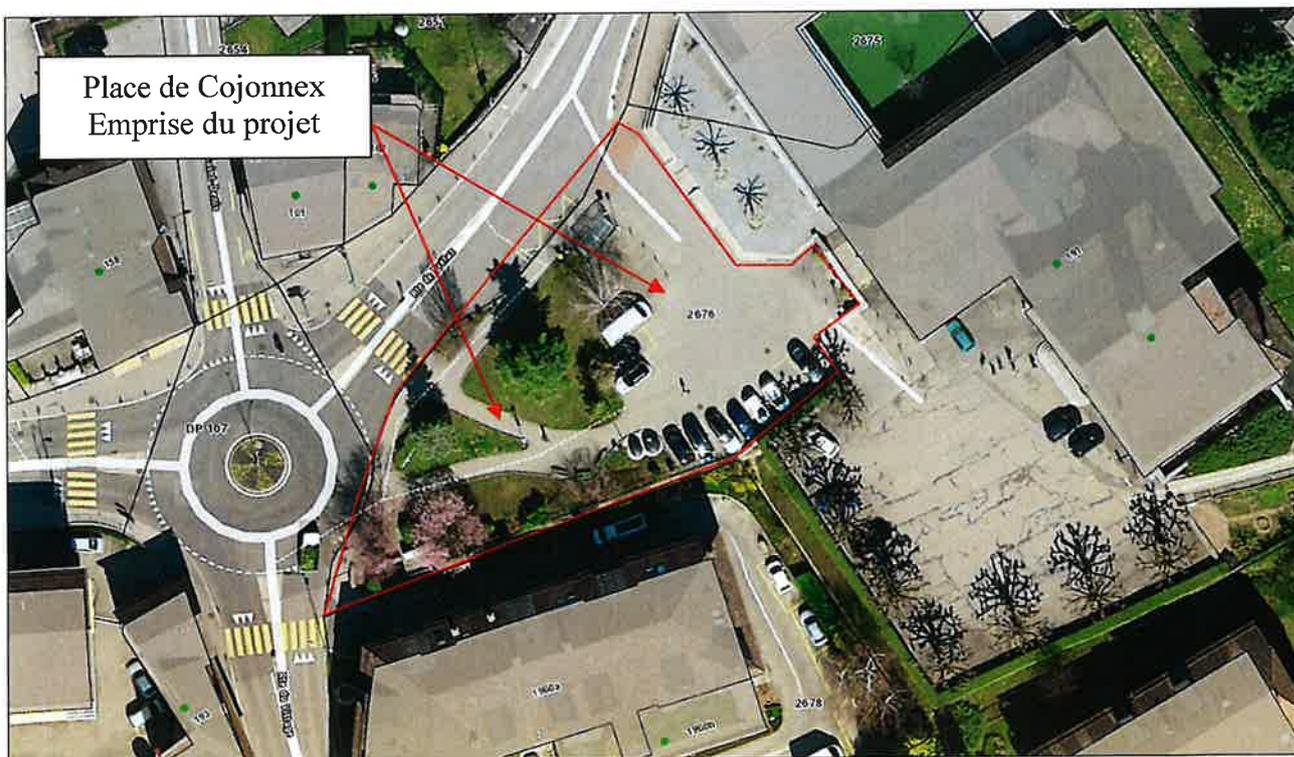
L'aménagement paysager sera développé pour donner à la Place de Cojonnex un sentiment de plein air et de repos.

L'accès aux véhicules motorisés est supprimé. Seul un accès occasionnel est autorisé sur le préau scolaire pour du stationnement. 6 nouvelles places moto et environ 30 places vélo seront aménagées dans la partie amont de la Place.

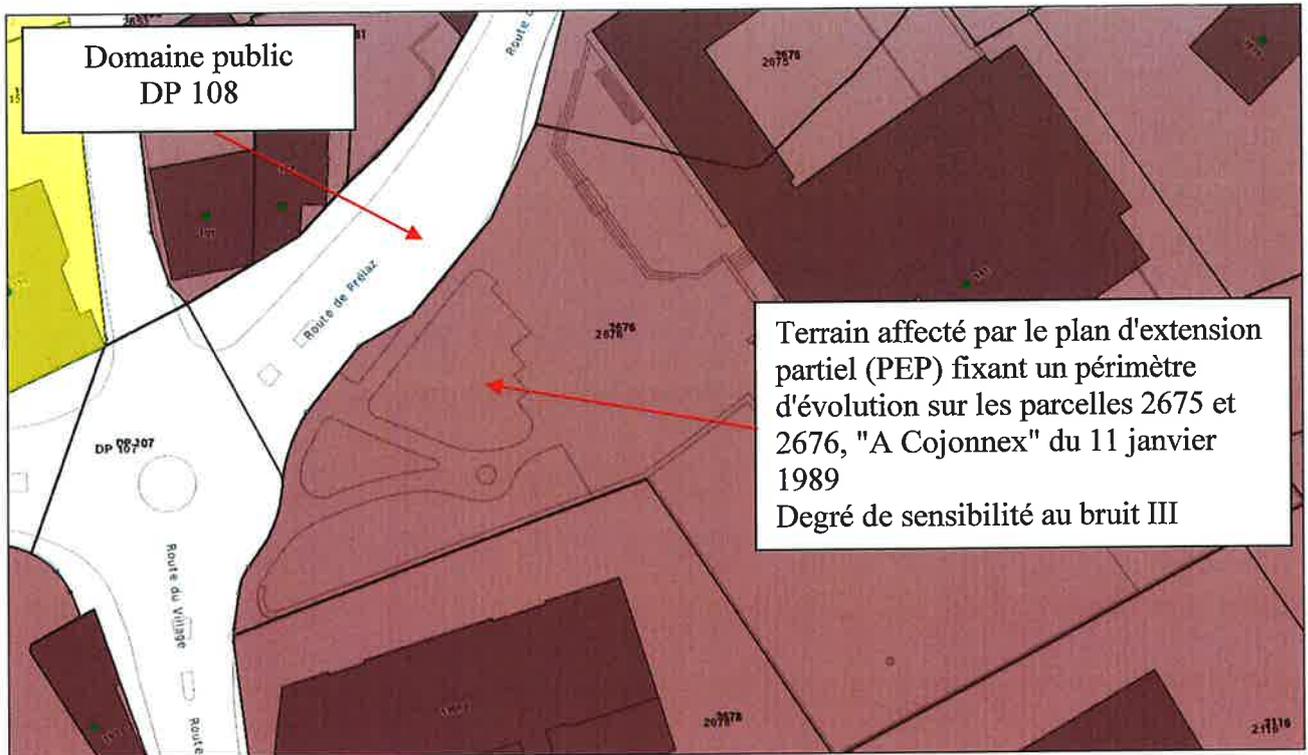
L'actuel arrêt du bus scolaire sur la Route de Prélaz du côté Sud-est de la chaussée sera destiné à la dépose rapide des écoliers amenés sur site par les véhicules privés.

2. Situation géographique.

2.1 Site : le projet s'inscrit exclusivement sur territoire de la Commune de Blonay dans le périmètre défini en rouge ci-dessous :



2.2 Zone de construction : le projet se situe majoritairement sur la parcelle 2676 ainsi que pour une petite partie (dépose minute projetée par véhicules privés) sur le DP 108 selon l'extrait ci-dessous :



2.3 Zone de protection des eaux : le projet se situe dans le secteur de protection des eaux üB. Il s'agit d'une région présentant peu ou pas d'intérêt pour l'approvisionnement en eau.

2.4 Zone archéologique : le secteur du projet ne comporte pas de zone archéologique.

2.5 Degré de sensibilité au bruit : degré III

2.6 Trafic journalier : l'analyse du trafic routier et piéton n'a pas été réalisée pour ce présent projet.

3. Concept d'aménagement.

Voir les plans suivants faisant partie intégrante du présent dossier d'Enquête :

- a) 3322-100 : Etat existant.
- b) 3322-101 : Situation générale du projet.
- c) 3322-102 : Coupes & Détails du projet.
- d) 3322-103 : Réseaux existants et projetés
- e) 3322-104 : Situation de la zone de manœuvre du bus scolaire justifiant la zone en revêtement hydrocarboné.
- f) Vue photomontage 3D de Place de Cojonnex projetée.

4. **Descriptif des travaux.**

- Les travaux de la Place de Cojonnex projetée seront entrepris durant les vacances scolaires d'été en 2022 : du 04.07.2022 au 19.08.2022.
- La zone des travaux sera sécurisée et des couloirs d'accès au préau du Collège de Cojonnex seront mis en place en tout temps en fonction des étapes d'exécution. Il en va de même pour la zone actuelle de dépose des élèves le long de la Route de Prélaz dont l'arrêt sera déplacé selon le séquençage des travaux.
- La zone d'installation de chantier sera placée dans le préau du Collège de Cojonnex en secteur Nord-Ouest de ce dernier, à proximité de la zone des travaux et en minimisant l'emprise sur le préau qui par ailleurs ne sera pas utilisé en cette période de vacances.
- Les déposes de déchets dans les Molok seront interrompues pendant les travaux : les Molok seront tout d'abord inaccessibles car dans la zone des travaux et seront ensuite déplacés en zone Sud-Ouest de la Place projetée.
- L'aménagement de la Place actuelle sera entièrement démonté.
- Les coffres routiers (fondations en grave) seront retirés dans les zone projetées en aménagement herbeux et seront renforcés/complétés/substitués dans la zone projetée de circulation du bus scolaire.
- La place d'arrêt du bus scolaire ne sera pas en dallage béton, selon la demande de la Municipalité de Blonay, mais en revêtement bitumineux comme l'ensemble de la zone de circulation/giration du bus scolaire.
- La signalisation verticale et le marquage horizontal existants seront adaptés au projet afin d'interdire la circulation

5. **Transports publics.**

Le secteur des travaux n'est pas desservi par les lignes régulières du VMCV – Vevey – Montreux – Chillon- Villeneuve

6. **Circulation des deux roues légères.**

Il n'y a aucun aménagement existant spécifique pour les 2 roues légers. Le projet ne prévoit aucune intervention dans ce domaine.

7. **Circulation routière.**

Le présent projet n'a pas d'impact sur la circulation routière.

8. Aménagements paysagers.

Le cèdre existant maintenu constitue l'arbre emblématique de la place. Chacune des 4 « buttes paysagères » est plantée de Koelreuteria paniculata formant à terme une couverture végétale ombragée animée de variations colorées au fil des saisons. Un couvre-sol buissonnant (Lonicera pileata) complète le dispositif végétal par une surface verdoyante uniforme.

9. Impacts – Analyse sommaire.

8.1 Aspects fonciers : il n'y a pas d'emprise spécifique sur un domaine privé quelconque. L'arrêt actuel du bus scolaire sur le DP 108 sera remplacé par la zone projetée de dépose-minute des écoliers par des véhicules privés.

8.2 Accès privés : il n'y a aucun accès aux parcelles privées depuis la Place actuelle et le projet n'en prévoit pas.

8.3 Eclairage public : la Municipalité souhaite un éclairage public adapté au site. Actuellement, le projet n'est pas connu, hormis l'implantation de 3 candélabres d'une hauteur de 3 mètres tels qu'implantés sur le plan no 3322-101. Il est prévu de compléter ce dispositif avec de l'éclairage propre aux aménagements d'espaces verts au centre.

8.4 Voirie souterraine : la voirie souterraine n'est pas impactée par le projet, hormis les piquages de raccordements pour les caniveaux projetés de récolte des eaux de surface.

8.5 Chambres électriques : les deux chambres existantes situées en secteur Nord-Ouest le long de la Route de Prélaz seront maintenues en place et intégrées dans le projet (nivellement du couvercle).

Lausanne, vendredi 3 septembre 2021

Groupement PLSN
Pour adresse Plarel SA – Bvd de Grancy 19A – 1006 Lausanne


PLAREL SA Architectes & urbanistes Associés

SCHOPFER & NIGGLI SA

